LAÏCITÉ FONTAINOISE

**A.S.B.L. Cercle de Pensée et d'Action Laïques**

**A.S.B.L. Maison de la laïcité de Fontaine-l'Evêque**

Fontaine-l'Evêque. Infrabel a présenté en première son nouvel outil de prévention.

Photo : ©Fred Aloha, *Le Soir*.

# RESEAU LAIQUE FONTAINOIS

---

---

**Trimestriel d'information et revue de la presse n°94**

**Juin - Juillet - Août 2017**

# Sommaire

Le Mot du président……..……..…..3

Le Monde……..……....…..6

L'Union européenne ……..……...8

La Belgique……..……..…..11

Région wallonne……..……....17

Fontaine-l'Evêque……..……..…..21

Société……..…..26

Agenda……..…....…..31


***Réseau*** :
Si vous voulez le recevoir gratuitement ou en faire profiter une connaissance : téléphonez au 071/54.25.56 ou par mail : maison-laicite@skynet.be.

**Tout membre désireux de venir assister à un de nos conseils d'administration peut nous en faire la demande par mail, par téléphone ou par écrit.**
**N'hésitez pas à être notre prochain invité !**

**Tous les mercredis à partir de midi, venez partager nos repas conviviaux ! Potage, plat, dessert et café à prix démocratique (9 à 15 €). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 071/54.25.56.**

**Tous les mardis de 18h30 à 19h30, séances de relaxation Qi JOng. Rens : 0473/24.83.42.**

Vous pouvez soutenir notre Maison de la laïcité et devenir membre en versant la somme de 8 € sur le compte BE49 0012 8029 0771, avec pour communication « cotisation 2017 ». Ceci vous donne la possibilité de participer activement à nos assemblées générales et à la diffusion de nos valeurs laïques. Merci !

# Le Mot du président

## Un nouvel ordre du Monde en marche

Dans un monde en profonde crise, l'alternance gauche-droite n'apparait plus comme une solution.

Une aire nouvelle se profile à l'horizon et implique une remise en question fondamentale de la gestion des Etats et de la finance. Nous assistons à une période de transition dans laquelle bien des choses ne pourront plus se passer, car le monde a changé et les citoyens veulent être responsables de leur avenir et être des acteurs de changement pour reconstruire un monde plus idéologique et solidaire et du vivre ensemble.

Ce n'est plus le clivage gauche-droite qui guide le choix des électeurs mais les choix politiques et surtout la sauvegarde de leurs vies face à la mondialisation.

Les fractures régionales comme en Belgique entre le nord et le sud se sont marquées par un vote extrémiste.

Comme aux Etats-Unis et ailleurs, les votes pour Trump, Erdogan, Poutine sont réalisés parmi les catégories populaires les moins instruites. Un ouvrier sur deux a voté pour eux !

D'autres fractures apparaissent également au travers de ces résultats : l'âge, le niveau d'étude et le niveau social et économique. Sans oublier tous ceux qui restent dans l'expectative et votent blanc.

Les milieux privilégiés ont voté Macron face à Marine Le Pen et la haine de l'autre, tandis que les quartiers pauvres ont voté Mélenchon face à une situation qui ne fait qu'empirer.

La confiance entre le monde politique et les citoyens se dégrade de plus en plus car les règles morales des représentants ne sont plus crédibles, et tout cela mine la démocratie.

Certes, il existe des différences de sensibilité entre droite et gauche, mais ce que les représentants politiques ne comprennent pas, c'est qu'il faut construire un monde de rassemblement des valeurs de droite et de gauche dans l'intérêt des citoyens.

Un projet de société soucieux de la justice sociale et économique et de l'environnement. Un projet politique humain clair pour l'avenir des générations futures.

Ces générations devront réinventer la politique avec des valeurs qui rapprochent les humains dans leur liberté et leurs pensées et de trouver les convergences pour un mieux être.

## Milieu politique, gauche, droite, Tour de Babel

Le réchauffement climatique : si certains, comme Donald Trump, le renient, d'autres, comme l'ancien Président et Prix Nobel de la Paix Al Gore lors du festival de Cannes, ont démontré le contraire : les Accords de Paris étaient fait pour sauver la planète et *Trump finira par reconnaître lui-même leur utilité*.

Lors de notre conférence sur le CETA, M. Michel Cermak nous a informé des effets négatifs de la mondialisation avec, notamment, l'augmentation des inégalités. L'arrivée de Trump avec son libre-échangisme à outrance est présenté comme la seule réponse. Ce libre-échange est une voie de destruction du bien-être, du respect de nos normes et de notre modèle social, du développement durable et environnemental.

M. Michel Cermak nous a dit qu'au travers du CETA, il faut défendre la puissance publique, que l'arbitrage

privé est inacceptable et que les perdants de la libéralisation seront les petits paysans et éleveurs qui subiront l'importation de produits non conformes à nos normes et favorisera le réchauffement climatique au lieu de se diriger vers une agriculture de proximité afin d'éviter le dumping fiscal et la régulation de la finance internationale.

En rejetant les Accords de Paris, Trump prouve son irresponsabilité humaine et politique : c'est un ennemi de la planète conseillé par ses lobbies et les idéologues les plus fous. Merci quand même, car il a permis d'unir tous ceux qui sont décidés à avancer.

Des citoyens dégoutés par les paroles des politiques sont en plein désarroi et en marche vers d'autres horizons.

Pour en revenir à la France, dans le Nord et le Pas-de-Calais, aucun des candidats PS n'a cette fois atteint le second tour.

Il s'agit d'une claque terrible pour les partis traditionnels

On a assisté à des scrutins présidentiels en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Turquie, en Corée du Sud etc … placés sous le signe du ras-le-bol et du PRA-FISME (plus rien à foutre + isme). C'est la colère et le désespoir de citoyens, d'ouvriers, d'employés, de chômeurs, de jeunes, de vieux, lâchés par la globalisation de la planète, de la technologie et du rapport avec le travail et de la survie de notre sécurité sociale.

Des citoyens qui ne se reconnaissent plus dans la gauche ni dans la droite ni au centre, qui fut d'ailleurs éliminée au 1er tour des législatives en France.

Les affaires Publifin, le Kazakhgate, les salaires démesurés des présidents, des administrateurs et même le Samusocial ne peuvent que jeter l'opprobre sur les partis, quels qu'ils soient.

Des responsables qui mettent en doute les idées humanistes de certains partis et qui provoquent le débat de militants et de bourgmestres et de conseillers probes qui œuvrent chacun pour un bien-être de leurs citoyens.

Des responsables locaux qui travaillent pour solutionner les problèmes et non pour se remplir les poches au détriment du peuple.

Faire de la politique autrement, oui, et le plus vite possible et au parti socialiste en particulier sans quoi ce sera la déroute comme en France, au risque de dégoûter les électeurs et de les envoyer voter pour les extrêmes et détruire la démocratie.

Michel Tortolano

**Poutine, Erdogan, Trump (P.E.T.) …**

**… Vraiment, ça sent mauvais, et  nous risquons d'être tous marrons...**

# Le Monde

## Etats-Unis : Donald Trump tient parole

Donald Trump fera don *dès la fin de l'année* des 400.000 dollars de son salaire annuel de président des Etats-Unis à une organisation caritative, a annoncé son porte-parole Sean Spicer. Plus inhabituel pour un président qui a fait de l'affrontement avec les médias américains un exercice presque quotidien, M. Spicer a précisé que Donald Trump souhaite que la presse *aide à déterminer où ira l'argent*. Un moyen pour la Maison-Blanche d'éviter *un examen minutieux* du don, a souligné M. Spicer sur le ton de l'ironie, l'administration reprochant à une partie de la presse de la soumettre à une vraie inquisition. Donald Trump avait promis durant la campagne qu'il *ne prendrait pas ce salaire* et ne toucherait qu'un dollar, le minimum légal imposé.

## Pérou : un châtiment divin meurtrier

Au Pérou, un pasteur évangéliste a assuré que les pluies diluviennes qui ont causé la mort de 78 personnes au Pérou sont un châtiment divin en réponse à la théorie du genre dans les écoles. Je suis convaincu que les pluies résultent de l'idéologie de la théorie du genre. Si le gouvernement n'avait pas cédé, Dieu n'aurait pas tant puni le pays, a dit le pasteur Ricardo Medina. Ce dernier a déjà organisé à Arequipa de nombreuses marches contre l'égalité des sexes, estimant qu'elle promeut l'homosexualité.

## Te Awa Tupua vous salue bien *

D'abord débrider la croissance et relancer l'emploi ; le reste, on verra après : voilà le refrain qu'on entend partout. Aux Etats-Unis, Trump s'attaque à coups de décrets au Clean Power Act, le dispositif mis en place par Obama pour réduire les émissions de $CO^2$, et renonce à fermer les centrales à charbon. De quoi, prétend Trump, donner du boulot à 100.000 mineurs.

En Russie, Poutine profite d'un forum international sur l'Arctique (en partie sous juridiction russe) pour annoncer qu'il considère cette région comme disposant d'*un potentiel économique colossal*, avec son gaz et son pétrole, ses minerais, son trafic maritime naissant, et qu'en conséquence il compte bien l'exploiter à mort.

En France, le Medef pond un livre blanc anti-écolo dans lequel il avance 40 propositions pour *simplifier* - en clair, raboter - le droit de l'environnement. Par exemple, dès qu'un projet aurait reçu l'approbation des autorités publiques, plus personne n'aurait le droit de le mettre en cause devant les tribunaux. Le barrage de Sivens et l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes auraient ainsi été inattaquables dès leur déclaration d'utilité publique … Bref, les spécialistes de la courte vue s'en donnent à cœur joie.

Pendant ce temps-là, en Nouvelle-Zélande, les députés viennent d'accorder au fleuve Te Awa Tupua le statut d' « entité vivante ». Tout comme un humain, il sera doté d'une personnalité juridique, dont les intérêts pourront être défendus devant les tribunaux par des personnes qui le représenteront, parleront et agiront en son nom. Ils sont fous, ces Maoris ?

Peut-être. Mais il y en a d'autres : l'Inde vient de reconnaître le Gange et l'un de ses affluents, la Yamuna, deux fleuves affreusement pollués, comme personnes morales. Déjà en 2008 l'Equateur avait inscrit dans sa Constitution les droits de Pachamama, la terre mère. La Bolivie avait suivi. L'an dernier, les Kanaks des îles Loyauté ont fait en sorte que des éléments de la nature, et bientôt certains animaux totémiques comme le requin, la tortue, certaines plantes ou sites sacrés, puissent eux aussi jouir de ce statut (« Libération », 29/3).

Reconnaître des droits à la nature pour mieux la protéger sera-t-il efficace ? Les juristes en débattent. Ce 29 mars, le Parlement européen a évoqué la possibilité de lancer une initiative citoyenne sur ce sujet. *Le climat s'est emballé, la biodiversité s'est effondrée, la pollution est omniprésente, et les conditions même de la vie sur Terre commencent à être menacées. Nous ne pouvons plus rester spectateurs*, note la juriste Valérie Cabanes (« Le Monde », 31/3).

Quoi ? La priorité ne serait plus la croissance à tout prix ? Il faudrait que l'homme ne soit plus entièrement *maître et possesseur de la nature* ? Et reconnaisse que celle-ci a le droit de se défendre contre ses attaques, ses prédations, ses nuisances ? Et se demande à quoi sert d'avoir du boulot si c'est pour construire un monde invivable ? On entend d'ici le rire de Trump, Poutine, Gattaz & Co.

* Article de Jean-Luc Porquet, « Le Canard enchaîné », 5 avril 2017.

# L'Union européenne

## Cour de justice

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu deux arrêts concernant l'interdiction du port de signes convictionnels dans des sociétés privées. Un règlement interne qui promeut la neutralité n'est pas vu comme une discrimination directe.

## Allemagne : plus aucun responsable turc ne viendra faire campagne

Le parti au pouvoir en Turquie a renoncé aux meetings pro-Erdogan en Allemagne d'ici au référendum du 16 avril, épilogue provisoire de deux semaines d'une crise aigüe entre les deux pays qui risque de laisser des traces. *Toutes les manifestations prévues à l'avenir ont été annulées*, a déclaré une porte-parole de la « cellule de coordination » à l'étranger de l'AKP, le parti du président turc Recep Tayyip Erdogan. L'Allemagne compte la plus forte diaspora turque au monde, dont 1,4 million de personnes inscrites sur les listes électorales.

## Benoît Hamon : en Europe, *le statu quo n'est plus tenable* *

**Quel bilan faites-vous de votre venue à Bruxelles ?**

*J'ai eu une discussion intéressante avec Jean-Claude Juncker, même s'il n'a pas caché ses désaccords. Je considère que le statu quo n'est plus tenable. Il a conduit à la dislocation de l'Europe. Le Brexit appelle des initiatives pour plus de démocratie, plus d'intégration, plus de légitimité. Ce que je n'aime pas, c'est qu'on place haut la barre des menaces seulement. Il faut aussi placer haut la barre des ambitions.*

**Beaucoup de politiques français veulent renverser la table en Europe. Et vous ?**

*Il faut des initiatives dans trois domaines. Il faut une légitimité démocratique nouvelle dans la zone euro pour permettre aux citoyens de pouvoir défendre, s'approprier les décisions qui sont prises. C'est ma proposition d'une assemblée démocratique de la zone euro. Deuxièmement, je veux muscler les investissements dans le domaine de la transition écologique et de la lutte contre les inégalités entre les territoires européens. Les Européens avaient eu une formidable intuition avec la CECA : mettre en commun le charbon et l'acier, ce que nous avions de plus précieux, et éviter de se faire la guerre. Aujourd'hui ce qui nous rend dépendants de l'étranger, c'est l'énergie.*

**Et le troisième axe ?**

*Nous devons renforcer notre défense commune, surtout si les Etats-Unis se désengagent. Je me suis opposé à Jean-Luc Mélenchon sur la question des frontières en Europe. Je n'accepte pas la politique des faits accomplis qui consiste à annexer un territoire comme la Crimée au mépris de la légalité internationale. Il y a eu les accords de Minsk, nous avons engagé un processus qui suppose des engagements de la partie russe et de la partie ukrainienne. Si nous commençons dans cette discussion là, dans quel deal allons-nous entrer ? « Je vous laisse le Donbas contre la Crimée, l'Ukraine contre la Syrie ? » Il faut en parler avec les Russes. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas été en situation de pouvoir nous impliquer dans une situation politique en Syrie. Ce que nous avons fait au Mali, nous n'avons pas réussi à le faire en Syrie.*

**Comment combattre les populismes ?**

*En mettant des propositions sur la table. La pire des choses serait d'attendre l'alignement des planètes. Mais la France ne doit pas prendre que les initiatives qui l'arrangent. Imaginez demain que par une assemblée démocratique de la zone euro elle puisse obtenir davantage de souplesse sur le déficit et l'endettement. Elle ne serait plus crédible ! Je souhaite que nous ayons demain des règles plus intelligentes de nature à créer des emplois là où l'austérité a échoué. Mais je ne souhaite pas une Europe française. Nous avons fait l'Europe, il nous reste à faire des Européens. Cessons de citer Airbus, Ariane, Erasmus avec des trémolos. C'était il y a trente ans ! Que faisons-nous depuis ?*



* Propos recueillis par JO.M., « Le Soir ».

## Semailles, 17 ans au service de la biodiversité cultivée *

**Gesves. L'Europe refuse aux maraîchers l'accès à certains légumes.**

Ceux qui s'intéressent aux légumes « oubliés », à la préservation des semences paysannes, non hybrides et sans OGM - pour précisément leur redonner du souffle en les plantant dans nos jardins et potagers - ont souvent appris à connaître le village de Faulx-les-Tombes. Là où, depuis maintenant 17 ans, Semailles défend la biodiversité cultivée et la propage aux quatre vents.

En présentant son nouveau catalogue, Semailles ne peut s'empêcher de tonner sur l'Union européenne et ses dernières décisions. *Bien que la population réclame de plus en plus un accès à une alimentation saine et nutritive que les variétés paysannes sont capables de nous offrir, nous remarquons que l'UE, malgré certaines avancées, nous entraîne à nouveau vers la disparition de la biodiversité cultivée. De fait, cette nouvelle règlementation empêchera toujours les professionnels d'accéder à ces variétés. Refuser l'accès aux maraîchers de produire des légumes issus de ces variétés, c'est empêcher la diffusion d'une alimentation de qualité aux consommateurs, et en fin de compte, voir disparaître ces variétés à plus ou moins brève échéance. De plus, sous prétexte de protéger le consommateur, cette réglementation veut renforcer les contrôles sanitaires avec une approche étroite et agressive, incompatible avec le monde du vivant et une vision globale de la santé de la plante : les interactions entre le sol et la plante pour une meilleure résistance ; les stimulations des micro-organismes sur le renforcement des défenses de la plante*.

Pour Catherine Andrianne et son compagnon, qui font vivre Semailles, le combat pour sauvegarder des variétés en voie de disparition est quotidien. A leurs yeux, la logique de rente économique et les intérêts des multinationales sont bien trop présents dans le paysage. *Même si la nouvelle réglementation nous permettra, en tant que micro-entreprise, de vendre les variétés paysannes aux jardiniers amateurs, nous revendiquons le droit de pouvoir travailler librement avec les maraîchers afin qu'ils puissent proposer ces variétés paysannes sur leurs étals*.

Reste donc le nouveau catalogue de Semailles qui compte plus de 600 variétés : des plantes potagères régionales belges, d'anciennes variétés de légumes, mais aussi des semences de fleurs, d'engrais verts, ou de plantes aromatiques et médicinales.



* Article de Luc Scharès.

# La Belgique

## La plus grande liberté possible : rencontre avec Henri Batholomeeusen du CAL et avec Sylvain Peeters de l'organisation deMens.nu.

La laïcité est un principe politique. Il oblige le Prince, le pouvoir, à l'impartialité en matière d'appartenance notamment religieuse. Elle garantit au citoyen le régime des libertés. Lesquelles ? En tout cas celles reconnues comme fondamentales, universelles et indissociables des droits humains. Liberté de pensée, liberté d'expression, liberté de conscience, liberté religieuse qui impliquent la liberté d'examen.

Sylvain Peeters : *Les religions se réfèrent souvent à l'un ou l'autre livre. Quant à nous, nous nous basons exclusivement sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme. Ce qui s'y trouve, nous nous efforçons de le porter à son potentiel maximal. Le principe qui nous distingue, c'est l'adogmatisme : nous n'acceptons aucun dogme*.

Henri Bartholomeeusen : *La liberté religieuse ne représente aucun droit pour les religions contre les hommes mais il garantit celui pour chacun de choisir librement sa religion, d'en changer, de n'en avoir aucune, d'en discuter les mérites, de blasphémer, d'apostasier.*
*Et puisque ce régime de libertés constitue bien une créance du citoyen à l'égard des pouvoirs publics, ceux-ci sont mêmement astreints à lui garantir l'égalité plutôt que la subordination. Une égalité donc, non simplement devant la loi, mais par la loi.*
*Mais les libertés-créances impliquent la capacité de choisir. Elles doivent permettre au citoyen de construire sa propre autorité, indépendamment de la tradition, de la religion, de la culture dont il est issu. C'est la raison pour laquelle l'école libre, publique, mixte, gratuite a tout au long du 19e siècle constitué le fer de lance du combat laïque. Pas de laïcité sans émancipation ni sans partage des savoirs, patrimoine commun de l'Humanité*.

**Quels types d'activités les humanistes laïques proposent-ils à Bruxelles ?**

Henri Bartholomeeusen : *Chacun connaît le Festival des Libertés, qui aborde un grand nombre de questions sociétales souvent laissées de côté par la culture dominante. La laïcité bruxelloise poursuit de façon récur-*

*-rente la délivrance de services sociaux tels la boutique emploi, la médiation de dettes et l'alphabétisation. Elle travaille avec les écoles sur les questions de diversité, de vivre ensemble et de citoyenneté. Elle nourrit une réflexion sur la question de la confrontation car l'absence de confrontation laisse chacun sur ses positions, ce qui peut mener au pire. La laïcité poursuit donc ce travail qui consiste à entretenir un espace de dialogue et de confrontation.*

Sylvain Peeters : *Nous organisons des rites de transition qui correspondent à des besoins pour les individus : accueillir une nouvelle vie, dire au revoir à des proches et tous les autres moments importants entre les deux. Nos célébrations ne sont toutefois pas comparables aux cérémonies civiles. Comme chacun le sait, lors d'un mariage civil, les gens se retrouvent vite à l'extérieur de la salle ! C'est pourquoi, tous ceux qui le souhaitent, peuvent venir chez nous pour une véritable cérémonie selon la conviction laïque. Nous n'avons pas vraiment de scénario préétabli. Nous organisons tout de façon entièrement personnalisée, en concertation avec les parties concernées.*
*Notre première mission consiste à alléger le poids des difficultés des individus. Nous offrons une oreille attentive aux personnes en souffrance, de quelque nature que soit leur problème. Nos conseillers moraux sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre aux questions sur l'existence et le sens de la vie. Certaines personnes sont découragées, se demandant pourquoi elles sont ici. C'est le genre de questions existentielles qui peuvent parfois conduire à une crise. Nos conseillers les aident à reprendre goût à la vie, en y ajoutant même plus de sens. Nous n'avons pas de réponses toutes faites. Beaucoup de gens cependant ont dû jusqu'ici composer avec ce genre de réponses. Nous laissons les gens trouver les réponses par eux-mêmes*.

## Brèves

- La Belgique a soutenu l'Arabie saoudite en Commission de la condition de la femme de l'ONU. Attaqué au Parlement, Didier Reynders doit revoir la procédure diplomatique pour éviter de nouveaux dérapages … Il n'était pas au courant, lui non plus ...

- L'Exécutif des musulmans de Belgique bloque le processus visant à créer un « institut de promotion des formations sur l'islam ». Il demande des garanties au ministre Marcourt. En filigrane, c'est la question de la formation des imams en Belgique qui crispe. L'Exécutif a reçu pour cette formation 400.000 € de l'Etat belge ...

- Finance : la gestion des biens de l'Eglise catholique est moteur de croissance de BNP Paribas Wealth. La crème de la banque privée se dédie à la gestion de très grosses fortunes. A ce niveau, l'Eglise catholique déborde de potentiel. Ses biens ne sont pas répertoriés et l'Eglise catholique, notamment via l'enseignement libre, en demande toujours plus.

- Un chargé de cours de l'UCL a tenu un discours anti-avortement à des étudiants de philosophie. Les notes de cours, diffusées sur les réseaux sociaux, ont provoqué la polémique. L'UCL a convoqué le professeur et se distancie de tels propos. Le VLD s'apprête à déposer une proposition de loi et le MR se penche sur un texte. Défi, PS, Ecolo-Groen et SPA sont déjà prêts. Avec la mise en péril de ce droit au niveau européen, le temps semble venu de trouver une majorité susceptible de sortir l'IVG du code pénal.

- Pour le président du PS Elio Di Rupo, interrogé sur BelRTL, *on ne doit jamais céder à des accommodements raisonnables : en aucun cas, nous ne devons être faibles. Je respecte les religions, mais les religions ne viennent pas faire la loi. La loi est supérieure à la foi*. Cela a le mérite d'être clair, dans un parti pas toujours aussi limpide sur ce genre de questions.

- Le vandalisme a coûté près de 5 millions d'euros à la SNCB l'an passé, a calculé l'entreprise ferroviaire, rapporte « La Dernière Heure ». Les 529 faits de dégradations - jets de pierre, vols de marteaux, vitres cassées, trous de cigarettes dans les fauteuils - recensés par la SNCB en 2016 ont coûté 1.337.106 €. Pour ce qui est des graffitis en 2016, leur nettoyage a coûté 3.594.106 €.

- En 2015, près de 27.100 personnes sont devenues Belges, alors qu'en 2014, elles furent plus de 19.000. La Belgique va en cela à l'encontre de la tendance observée ailleurs en Europe. Une personne sur quatre environ venait d'un autre pays de l'UE. Au niveau de l'UE, on constate que Marocains, Albanais, Turcs et Indiens constituent ensemble un quart des naturalisés.

- Au mois de mai, les parents des élèves de l'enseignement officiel, qu'il soit primaire ou secondaire, recevront un document afin de signaler à l'école le cours qu'ils choisissent pour leur enfant : morale ou religion (et laquelle : catholique, protestante, musulmane …). Ils pourront demander à le dispenser de la religion comme de la morale. Dans ce cas, l'élève bénéficiera de deux heures d'éducation à la philosophie et citoyenneté (EPC) au lieu d'une heure. L'an dernier, au primaire, peu de parents avaient choisi la formule de deux heures : moins d'un élève sur dix.

## Ministres et élus en Belgique

53 ministres, 467 parlementaires, 14.029 conseillers communaux et provinciaux.

**Fédéral**
14 ministres + 4 secrétaires d'Etat ;
150 députés fédéraux ;
10 sénateurs cooptés + 50 élus des Régions et Communautés.
**Régions et Communautés**
Gouvernements : 8 ministres wallons ; 9 ministres flamands ; 5 ministres bruxellois + 3 secrétaires d'Etat ; 7 ministres de la Communauté française, dont un est aussi ministre wallon ; 4 ministres germanophones.
Parlements : 75 députés au parlement de Wallonie ; 89 députés au parlement bruxellois ; 118 députés au parlement flamand + 6 issus du parlement bruxellois ; 25 députés germanophones ; 94 membres du parlement de la Communauté française, tous élus indirects : les 75 députés wallons + 19 députés bruxellois.
**Provinces**
52 députés pour 10 provinces : 22 en Wallonie, 30 en Flandre ; 574 conseillers : 223 Wallons, 351 Flamands.
**Communes (262 wallonnes, 19 bruxelloises, 308 flamandes)**
589 bourgmestres ; 2.856 échevins : 1.123 échevins en Wallonie ; 139 échevins à Bruxelles ; 1.594 échevins en Flandre.
13.455 conseillers communaux : 5.306 wallons ; 685 bruxellois ; 7.464 flamands (+ 211 élus dans 9 districts anversois).

## Imams-Espions. Président « belge » sous enquête en Allemagne

Le président de la Dyanet Vakfi (« fondation religieuse ») de Belgique, Halife Keskin, est sous enquête de la justice fédérale allemande pour espionnage depuis le 13 mars, a révélé le « Süddeutsche Zeitung ». M. Keskin dirige le département « Affaires étra,gères » de la Dyanet turque, le directorat des affaires religieuses qui a donné injonction aux imams, le 20 septembre 2016, de surveiller les opposants gülenistes.

## La Belgique : troisième pays le plus mondialisé

Les Pays-Bas étaient le pays le plus mondialisé en 2014, suivi par l'Irlande et la Belgique, selon l'indice du Centre de recherches conjoncturelles (KOF). Les trois pays se partageaient déjà le podium les deux années précédentes. Le degré de mondialisation global a progressé sur un an et affiche son plus net accroissement depuis 2007. L'indice du KOF mesure la mondialisation selon trois axes : économique, politique et social. Alors que les deux premiers volets ont progressé, le dernier a stagné. Le domaine de la mondialisation sociale s'évalue d'après les flux touristiques, la proportion de la population résidente étrangère, les flux d'information internationaux et la proximité culturelle de courants globaux.

## L'expert : Caroline Sägesser

Selon Caroline Sägesser, professeure à l'ULB et historienne des religions, *il est difficile de déterminer le capital exact de l'Eglise, mais pour diverses raisons historiques, l'on peut supposer que l'Eglise belge est particulièrement riche*. Premièrement, lorsque ses propriétés sont confisquées à la Révolution française, *le concordat en Belgique réagit très rapidement, peu de biens avaient déjà été vendus et le reste a été directement restitué. L'Eglise a perdu beaucoup moins de patrimoine immobilier qu'ailleurs*. Deuxièmement, au XIXe siècle, l'Eglise belge fait l'objet *de dons très importants, par exemple, en échange de messes. Encore une fois, il n'existe pas d'étude précise à ce niveau, mais l'on devine que les biens sont conséquents*. Enfin, les édifices de cultes, même s'ils n'appartiennent pas à l'Etat, sont sous sa responsabilité. *La commune ou la province prendra en charge les grosses rénovations*.

## Interdire le voile en entreprise est permis

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu deux arrêts concernant l'interdiction du port de signes convictionnels dans des sociétés privées.

Elle a estimé, dans l'une des deux affaires, qu'une règle interne visant la neutralité en entreprise et interdisant de ce fait le port visible de tout signe politique, philosophique ou religieux en constitue pas une discrimination directe fondée sur la religion.

Dans l'autre dossier, la Cour a en revanche considéré que répondre à la plainte d'un client ne constitue pas une raison suffisante pour discriminer la personne.

Les patrons dont nous avons sollicité les réactions ne sont cependant pas très volubiles et ne souhaitent pas apparaître *pour ou contre* le port de signes convictionnels en entreprise dans la presse.

Selon Olivier Willocx, administrateur délégué de Beci (les patrons bruxellois), les employeurs gèrent ce type de question de façon pragmatique : *Les entreprises ne traitent pas forcément ce problème par anticipation, elles le gèrent quand il se présente*.

Les cas de problèmes avérés liés au port de signes convictionnels ne sont pas légion, selon la fédération patronale. Le sujet n'a même pas été évoqué en tant que tel dans le livre blanc de la diversité édité en 2015, même s'il a fait l'objet de discussions en groupes de travail. *Les vrais problèmes ne sont pas ceux-là*, juge notre interlocuteur. *Le vrai défi, c'est le vivre ensemble*.

## Gwendolyne Rutten veut que toutes les religions s'autofinancent *

**L'épineux dossier de la mosquée de Beringen remet le débat à l'avant-plan.**

Gwendolyn Rutten rouvre le débat sur la mosquée Fatih de Beringen, écrivent nos confrères du « Standaard ». La présidente du VLD estime que les mosquées attachées à la Diyanet (le ministère turc des Affaires religieuses) ne doivent plus bénéficier d'une reconnaissance en Flandre. Elle s'oppose également à l'idée que le gouvernement finance une mosquée reconnue. En 2019, le parti libéral flamand veut changer la loi.

La ministre flamande en charge des Affaires intérieures Liesbeth Homans (N-VA) veut retirer l'agrément de la mosquée Fatih de Beringen. Mais le CD&V s'y oppose, compliquant l'entente entre ces deux partis. *Que cherchons-nous avec une telle reconnaissance ?*, se demande Rutten. *Toutes les mosquées attachées à la Diyanet font de la politique en Flandre. Pourquoi la ministre Homans se concentre-t-elle sur une seule mosquée puisque toutes sont susceptibles de ne plus être reconnues ?*

La présidente du VLD n'est pas d'accord avec Liesbeth Homans. Mais elle montre de la compréhension pour la manière dont celle-ci s'est emparée du dossier. *Deux réalités sont entrées en conflit. La Sûreté de l'Etat contrôle toutes les mosquées. Autant celles qui sont reconnues que celles qui ne le sont pas. Ce contrôle inclut la radicalisation et le terrorisme. Il s'agit surtout dans ce cas de mosquées financées par l'Arabie saoudite. Les mosquées de la Diyanet sont plutôt pour un islam modéré. Le salafisme n'est pas le problème. Le problème, c'est la propagande politique. Selon la loi, la Sûreté de l'Etat n'a pas vocation à contrôler cela*.

Gwendolyn Rutten trouve cette influence politique inacceptable. *Les textes pour la prière du vendredi sont écrits en Turquie. Pour le président Erdogan, tous les Turcs restent des enfants de la nation, peu importe où ils se trouvent*. La présidente du VLD déplore aussi le manque de formation des imams. Si de telles formations étaient dispensées, les imams pourraient bénéficier d'une sorte de label de qualité flamand, dit-elle. Mais Gwendolyn Rutten refuse que ce processus soit lié à un financement. *La mosquée Fatih affirme elle-même qu'elle n'a pas besoin d'argent*.

Pour assurer la séparation entre l'Eglise et l'Etat, le VLD veut que l'article 181 de la loi soit révisé. Celui-ci règle le financement des cultes et de la laïcité. Gwendolyn Rutten souligne qu'il est temps d'ouvrir ce débat car selon elle toutes les religions doivent pouvoir se financer.



* « Le Soir », 17 avril 2017.

# Région wallonne

## Y a pas qu'à Liège …

Le Montois Alain Tabart, étiqueté PS, a touché 560.000 € d'indemnité suite à la non-reconduction de son mandat de vice-président de la Société publique de la gestion des eaux.

## Culte

Au parlement wallon, Philippe Markiewicz, Président de la commission israélite de Belgique, a de nouveau fait le rapprochement entre l'interdiction de l'abattage sans étourdissement et l'acte des occupants nazis. Des propos qui ont choqué les députés … et des membres de la communauté juive.

## Belgique, terre d'herbicide contrariée

**Les pesticides ne seront totalement interdits dans l'espace public qu'en 2019. Toutefois, quelques écoles communales expérimentent déjà le « sans pesticides ».**

Une autorisation de mise sur le marché européen n'empêche pas un Etat membre de prendre des dispositions particulières. En Belgique, la situation est quelque peu surréaliste. Si l'herbicide est toujours autorisé à la vente dans tout le pays (la compétence est fédérale) et peut être utilisé en Flandre, son utilisation est interdite à Bruxelles et le sera très bientôt en Wallonie pour les « personnes non formées » - les particuliers. Ici, le ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio (CDH) a estimé devoir se baser sur *l'indispensable principe de précaution*.

## Situation ubuesque ?

**Les prêtres aussi devront prêter serment devant le bourgmestre.**

Le parlement de Wallonie a entamé l'analyse du projet de décret « Cultes » déposé par le gouvernement PS-CDH. Ce texte porte plus précisément sur la procédure de reconnaissance des lieux où se pratiquent les différentes religions ainsi que sur les obligations mises à charge des établissements qui assurent la gestion du « temporel des cultes ». Il s'agit désormais de compétences régionales.

Le décret ne fait pas mystère de son objectif principal : la lutte contre le radicalisme et la prévention de celui-ci. *Une piste intéressante pour prévenir la radicalisation revendiquée au nom des cultes a été d'établir, au travers d'un décret, une procédure de reconnaissance des établissements de gestion ainsi qu'un encadrement plus strict des communautés reconnues*, lit-on dans les attendus.

Afin d'éviter les amalgames et de garantir un traitement équivalent à tous les cultes reconnus, le projet de décret ratisse large. Les mesures qu'il préconise vaudront pour toutes les sensibilités religieuses. Un des dispositifs envisagés suscite toutefois un certain émoi dans la communauté catholique. Il figure à l'article 10 du texte du gouvernement qui fixe les obligations pour les organes qui gèrent les cultes reconnus, et donc en l'espèce, les fabriques d'église.

En voici l'essentiel : *Pour les membres des organes de gestion dont le ou les ministres du culte, (obligation de) prêter serment, entre les mains (…) du bourgmestre de la commune sur le territoire de laquelle est implanté le lieu affecté principalement à l'exercice du culte*. Ce serment portera sur le respect de la Constitution, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'ensemble des législations existantes. Mais il prévoit aussi l'obligation *de ne pas collaborer à des actes contraires* aux textes précités et de *déployer les efforts nécessaires à ce que la communauté cultuelle locale, en ce compris l'ensemble de ses membres, ne soit pas associée à des propos ou à des actes contraires à ces textes*.

Comme d'autres obligations (l'usage du français ou le respect des normes en matière d'incendie, par exemple), ce serment obligatoire conditionnerait la reconnaissance par la Région des établissements qui organisent et abritent les cultes. A nouveau, il s'agit prioritairement d'empêcher la prolifération de mosquées clandestines où des discours de haine pourraient être proférés. Mais au nom de l'égalité de traitement par la loi, la règle s'appliquera aussi à la religion catholique à travers les prêtres de paroisse et les membres des conseils de fabrique d'église.

Dans l'avis qui lui a été demandé sur ce projet dans le décret, l'Union des villes et communes a souligné un premier problème : La prestation de serment de l'ensemble des fabriciens et desservants catholiques entre

*les mains du bourgmestre prendra à elle-seule un temps considérable : invitations, tenue des séances, rédaction et envoi de l'attestation de serment à chaque personne concernée ...*

Mais l'émoi est plus profond dans le monde catholique. Il faut dire que des élus du CDH remuent ciel et terre pour dénoncer une mesure qu'ils considèrent comme inutile voire vexatoire et qui va à l'encontre de siècles de tradition. Parmi eux, le député CDH Josy Arens a pris son bâton de pèlerin pour alerter les différents diocèses wallons : *Nous ne remettons pas en cause le nécessaire encadrement des cultes à l'époque où nous vivons*, explique-t-il. *Mais un tel formalisme est excessif et va décourager les citoyens qui s'investissent dans les fabriques d'église*.

Le dialogue s'est poursuivi jusqu'à ces dernières heures. L'autorité épiscopale a été reçue au cabinet de Pierre-Yves Dermagne (PS), le ministre des Pouvoirs locaux. Josy Arens devrait bientôt porter des amendements au décret en commission parlementaire : *Je compte notamment demander le recours à un engagement écrit plutôt qu'à une prestation de serment devant l'autorité politique qui me semble relever d'un autre âge*. Mais il ne faut pas s'attendre à de gros changements pour autant : âprement négocié, l'accord politique semblait solide entre PS et … CDH, partenaires de gouvernement.

## Les églises, y a pas qu'à Fontaine ...

**La crise des vocations et la raréfaction des fidèles rendent criante l'urgence de trouver des solutions pour l'avenir de nos églises. Dans le diocèse de Liège, elles sont 550, et 60 chapelles, pour à peine 4 % de Liégeois se disant pratiquants fidèles. Mais en ce qui concerne le budget, qui doit payer ?**

Selon la loi, c'est aux communes à pallier le manque de moyens des fabriques d'église pour entretenir et réparer les églises. Un budget beaucoup trop lourd à consentir pour beaucoup d'entre-elles. Un gros problème se pose actuellement à l'église de José qui menace de s'effondrer à Herve. Mais aussi à Seraing où l'église de Jemeppe a un besoin urgent de gros travaux de réparation. Le bourgmestre Alain Mathot les refuse, arguant du fait qu'il préfère réparer des écoles que des églises. Il a entamé un bras-de-fer avec l'évêque. *Je l'ai rencontré et nous travaillons sur une solution globale pour toutes les églises de Seraing*, explique Eric de Beukelaer. *Ce sont de gros dossiers qui prennent du temps. Et je ferai la même chose avec les autres bourgmestres. Je préfère un engagement global, élaboré avec les curés et fidèles du lieu et de la commune, signé de part et d'autre, que des accords ponctuels, église par église*. Et à la rumeur qui dit que l'évêché possède beaucoup de biens et de terrains et qu'il pourrait aussi réparer ses églises, il explique : *Ce n'est pas vrai. L'évêché n'a pas beaucoup d'argent et doit aussi sans cesse faire des économies. Certaines fabriques d'église possèdent des biens mais si elles mangent leur capital, il n'y aura plus rien demain. C'est pourquoi il leur est demandé de n'utiliser que les revenus de leur capital*.

## Y a pas qu'à Liège (2) : Le directeur général de Mons suspendu avec 250.000 euros

**Son départ à la retraite suscite les foudres d'Ecolo et du MR.**

Au 31 décembre de cette année, atteint par la limite d'âge, Pierre Urbain, directeur général en titre à Mons mais qui n'exerce plus ses fonctions depuis quatre ans, sera admis à la pension. Le conseil communal a lancé la procédure pour son remplacement. De quoi déclencher la colère de l'opposition … Si le Boussutois ne travaille plus à l'hôtel de ville de Mons, c'est en raison de son inculpation pour participation à une organisation criminelle, abus de confiance et infractions à la législation bancaire. Le dernier élément venant de la justice dans ce dossier remonte au 7 mars lorsque la chambre du conseil a reporté sa décision quant au renvoi éventuel de Pierre Urbain devant le tribunal correctionnel, ainsi que 8 autres prévenus, suite aux devoirs complémentaires demandés par Marc Uyttendaele, l'avocat de Pierre Urbain.

Ce qui signifie que l'enquête se poursuivra encore pendant un certain temps et que le directeur général sera probablement à la retraite lorsque le dossier passera devant la justice.

Charlotte De Jaer, cheffe de groupe Ecolo, déplore la gestion de ce dossier par la majorité PS-CDH. Elle explique : *Dans la foulée de cette inculpation, il fut révélé que Pierre Urbain avait des activités commerciales (il est recensé dans le Registre de commerce et des sociétés et a reconnu les faits, notamment à travers les déclarations de son avocat Me Uyttendaele, ou dans un courrier qu'il a envoyé à différents camarades). Or, le code de la démocratie locale est très clair dans son article L-1124-5 : il est interdit aux secrétaires communaux d'exercer un commerce, même par personne interposée. Malgré la reconnaissance des faits par le secrétaire communal, le collège communal de la ville de Mons a seulement suspendu préventivement M. Pierre Urbain, sans procédure disciplinaire donc et en maintenant sa rémunération à 100 %*.

De son côté, la Ville estime qu'elle ne peut se prononcer sur le sort de son directeur général, tant que l'enquête n'est pas terminée.

Argument aussi vite balayé par le MR : *Nous n'avons rien contre la personne de Pierre Urbain*, intervient Georges-Louis Bouchez, chef de groupe. *Mais il faut rappeler que M. Urbain a reconnu lui-même qu'il avait mené une activité commerciale. Dans ce cas, il y a des dispositions qui s'imposent, il faut appliquer les sanctions prévues par la loi. M. Urbain ne peut pas partir à la retraite comme si de rien n'était. Il doit rendre des comptes au conseil communal et la majorité doit prendre attitude par rapport aux activités commerciales de son ancien directeur général !*

Rappelons que si Pierre Urbain n'a pas être entendu par le conseil communal, c'est parce qu'il a remis à de multiples reprises un certificat médical. Peu importe, pour Ecolo, l'application des sanctions prévues dans le code de la démocratie aurait dû se faire depuis belle lurette ! Et Charlotte De Jaer de conclure : *Monsieur Urbain partira donc à la pension, ayant touché plus de 250.000 euros pendant la durée de sa suspension et en n'ayant jamais été entendu par le conseil communal ...*

# Fontaine-l'Evêque

## La justice de paix sera fermée. Le bâtiment venait d'être rénové pour 300.000 €

**Plusieurs justices de paix en Belgique, dont celle de Fontaine-l'Evêque, vont fermer. Cette réforme, voulue par le ministre de la Justice, prévoit le remodelage des cantons judiciaires sur base d'une meilleure répartition géographique et de la charge de travail. *Cette décision a été prise sans avis ni concertation*, s'insurgent Daniel Rubens, juge de paix, et le bourgmestre Noël Van Kerkchoven (PS).**

La justice de paix, située place Cornille, va fermer ses portes ! Cette décision sera effective à l'horizon 2020. *Et cela sans avis ni concertation*, déplore Daniel Rubens, juge de paix à Fontaine-l'Evêque. Autorités locales et juges de paix ont appris la nouvelle par courrier.

Cette décision s'inscrit dans le Plan Justice du ministre fédéral Koen Geens (CD&V). *Le remaniement des cantons judiciaires est une bonne chose pour une gestion plus efficiente des moyens. En faisant l'économie du loyer d'un bâtiment, on dégage des ressources que l'on peut affecter ailleurs*, souligne le ministre de la Justice.

Pour rappel, le juge de paix est compétent pour toutes contestations concernant les baux, les servitudes … La justice de paix est pour les citoyens un service de proximité.

Cette décision est difficilement compréhensible pour les juges de paix et la commune. *Les travaux de rénovation viennent de se terminer*, souligne le bourgmestre Noël Van Kerckhoven. Près de 300.000 euros ont été récemment investis pour sabler la façade et aménager un nouveau parterre en pierres bleues. *Nous avons, au conseil communal, voté une motion contre la fermeture de la justice de paix*.

Quid de l'avenir de ce bâtiment ? *Encore trop tôt pour le dire mais il est clair qu'il est dans un état impeccable*, précise le bourgmestre. Le racheter ? Tout dépendra du prix car la commune est sous plan de gestion.

Une fois fermée, la justice de paix de Fontaine-l'Evêque intégrera celle de Charleroi.

## Des guichets contre la violence physique sur le personnel

**Petite révolution dans la commune de Fontaine-l'Evêque. L'entité vient d'installer des guichets au service Etat Civil/Population, situé Grand-Rue. Cela fait suite à l'histoire de l'employée qui avait été agressée tant verbalement que physiquement il y a près d'un an. Terminé les contacts directs entre le citoyen et le personnel communal. Installés depuis quelques semaines, les guichets surprennent certains citoyens mais rassurent le personnel communal. Et c'est bien là le principal.**

A Fontaine-l'Evêque, il semblerait que certains Fontainois ont quelques problèmes avec le terme « civisme ». Preuve en est avec l'agression tant verbale que physique survenue en avril 2016 au service Etat Civil/ Population entre une Fontainoise visiblement énervée et une employée.

*Ce jour-là, une habitante est venue à la commune car il y avait une faute d'orthographe sur la carte d'identité de son enfant*, avait expliqué à l'époque le bourgmestre Noël Van Kerckhoven, visiblement très énervé par l'attitude de certains de ses concitoyens. *L'employée lui a alors expliqué qu'il fallait refaire une nouvelle carte d'identité et que cela prendrait environ un mois. La jeune femme s'est alors énervée. Accompagnée de cette dernière, l'employée est montée jusqu'au bureau de la cheffe de service. Là, la dame a empoigné et griffé notre employée. En quittant nos locaux, elle a renversé le présentoir*.

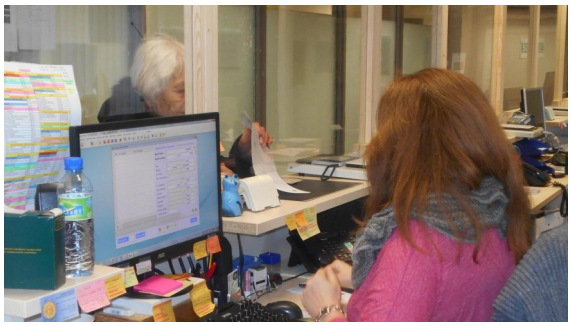

Pour éviter tout incident de ce genre à l'avenir, la commune a décidé d'installer des guichets. *Les citoyens n'auront ainsi plus la possibilité d'avoir un contact direct avec notre personnel*.

Un an plus tard, les guichets sont enfin là. Deux portes fermées à clé et des plaques de plexiglas permettent désormais au personnel de travailler en toute sécurité. *Dommage qu'il ait fallu un incident de ce genre pour que la commune installe des guichets*, explique-t-on au sein du service. *Cela faisait un petit moment qu'on les réclamait*.

De fait, les employés sentaient que la situation était parfois difficilement tenable. *Des noms d'oiseaux, on en entend tous les jours*, déplore Christine Giroul, cheffe de service faisant fonction.

Aménagés il y a quelques semaines par les ouvriers communaux durant un week-end, les guichets rassurent le personnel communal et surprennent les citoyens. *Plusieurs d'entre eux nous ont demandés si c'était suite à une agression …*, termine la cheffe de service f.f.

*C'est un peu froid mais ça ne me gêne pas*, explique un Fontainois. *Il faut les comprendre, ces employés sont les premiers visés quand il y a un incident. De plus, malgré la plaque en plexiglas, on entend bien tout ce que le personnel peut nous dire*.

## Musée du gazomètre : 15.000 € et une réouverture prévue pour l'été

**Fermé depuis 2007, le musée du gazomètre devrait rouvrir ses portes pour l'été, annonce le bourgmestre de Fontaine-l'Evêque Noël Van Kerckhoven (PS).** ***Nous allons refaire l'éclairage et procéder au nettoyage du site. Près de 15.000 € ont été inscrits au budget 2017*****.**

Bonne nouvelle pour les passionnés d'histoire et Fontainois attachés à leur patrimoine, le musée du gazomètre de Fontaine-l'Evêque rouvrira bientôt ses portes.

Pour rappel, c'est dans les années 90 que la ville de Fontaine-l'Evêque prit la décision de restaurer le gazomètre, fleuron de l'archéologie industrielle de la région et, avec l'aide de la société Electrabel ainsi que dans le cadre d'un financement des fonds structurels du FEDER (Objectif I) les travaux furent terminés et permirent l'inauguration de ce bâtiment exceptionnel le samedi 11 septembre 1999.

Malheureusement, ce musée est aujourd'hui fermé depuis près de 10 ans. Le bourgmestre Noël Van Kerckhoven (PS) avait expliqué que l'ancien Collège communal avait fait fermer ce musée et celui de la mine et du clou car ils étaient trop coûteux en termes de frais de fonctionnement (électricité, chauffage …). Aujourd'hui, la ville compte rénover ce musée pour le rouvrir au public. *De fait, nous avons inscrit 15.000 euros au budget pour refaire l'éclairage actuellement défectueux*.

Pour cela, la commune compte faire à nouveau appel à la société qui avait remplacé l'éclairage vieillissant de la bibliothèque. Pour ce projet, la commune avait déboursé près de 45.000 euros.

Elle semble être satisfaite du service rendu. *Nous réalisons des économies d'énergie à hauteur de 70 %. Nous avons parfois des pics allant jusqu'à 80 %*. Une réunion avec l'entreprise a dès lors été fixée.

Quant au musée en tant que tel, il va être nettoyé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. *Nos services ont déjà procédé à l'élagage de la végétation. Les pompes ont été remises en route, histoire d'évacuer l'eau présente dans le gazomètre*. Son ouverture est prévue pour l'été.

A noter que l'avenir du musée de la mine et du clou n'est pas aussi rose que celui du gazomètre. Contrairement à ce dernier, il y a trop de choses à faire dans celui de la mine et du clou. Sa réouverture n'est donc pas pour tout de suite.

## Des produits phyto dans nos légumes

La commune de Fontaine-l'Evêque a accueilli le ministre wallon de l'Environnement Carlo Di Antonio à l'occasion de City Green, le salon des alternatives aux produits phyto. La journée était exclusivement réservée aux entreprises privées du secteur horticole mais aussi aux administrations communales. Ces dernières étant dans l'obligation de ne plus utiliser pour 2019 des pesticides dans les espaces publics. Actuellement, près de la moitié des 262 communes ont franchi le pas.

Le ministre Di Antonio est revenu sur les dangers des produits phyto pour la santé, les nappes phréatiques et le sol dans lequel poussent nos fruits et légumes. *On y retrouve, en petite quantité, des traces de pesticides*, s'est inquiété le ministre. Au cours de la journée, stands d'information, démonstrations de matériel alternatif, conférences … étaient prévus au programme.

## Maison de la laïcité de Fontaine-l'Evêque : cérémonies

Notre Maison de la laïcité a célébré deux événements au mois de mai : le parrainage de la petite Kyra Dandois le 13 et le mariage de Muriel Charles et Yves Le Men le 20. Au mois de juillet, nous avons parrainé la petite Chiara le 1er. Toutes nos félicitations !

## Ca bouge à l'Athénée royal de Fontaine ...

A l'occasion des 30 ans du programme européen de mobilité Erasmus+ et des 60 ans des Traités de Rome, les Agences nationales francophones et néerlandophones Erasmus+ (AEF-Europe et Bureau International Jeunesse/EPOS), avec la Représentation de la Commission européenne en Belgique et les relais Europe Direct belges ont fait le tour du pays à bord du « FederalTruck » de la Chancellerie du Premier Ministre à la rencontre d'écoles en Flandre et en Wallonie.

L'objectif de cette campagne était d'amener l'Europe en « camion » au sein des établissements scolaires, accueillant des étudiants du secondaire supérieur et leurs professeurs afin de les informer sur toutes les possibilités qu'offre l'Union européenne telles que se former/étudier, participer à des échanges de groupes de jeunes ou à des projets de volontariat à l'étranger… Activité très enrichissante pour tous ces jeunes qui verront aussi que l'Union européenne est à portée de tous, une fois que l'on s'y intéresse.

En Hainaut, l'activité s'est déroulée le 21 mars à l'Athénée royal Louis Delattre de Fontaine-l'Evêque. Les classes de la 4e à la 6e ont participé aux animations pédagogiques et ludiques, et des informations spécifiques ont été données pour le personnel enseignant à bord du « FederalTruck ».

## « The Box », un studio mobile de réalité virtuelle

C'est la région de Charleroi qui a eu la primeur de le tester et en particulier les classes d'humanités de l'Athénée royal Louis Delattre de Fontaine-l'Evêque. Raisons de ce choix ? *D'abord, nous nous trouvons à proximité de deux zones critiques du réseau* (NDLR : des hotspots dans le jargon), explique le porte-parole d'Infrabel Arnaud Reymann. *Il s'agit de voies à quai, en gare ou de passages à niveau régulièrement franchis par des piétons, pour gagner quelques minutes de marche. Ensuite, la région a connu un accident dramatique en janvier, quand un train a fauché trois randonneurs qui s'étaient aventurés dans un tunnel de la ligne Charleroi -Erquelinnes à Landelies. Deux ont été tués, le troisième grièvement blessé*.

## Enfilez votre casque de réalité virtuelle

Vous aimez les sensations fortes ? Alors bienvenue à bord de « The box », pour une aventure immersive multisensorielle. Enfilez votre casque de réalité virtuelle, vous voilà plongé dans le décor 3D d'un appartement. Tournez la tête à gauche et à droite, puis de bas en haut. Vous avez une vision à 360 degrés. Juste devant vous, il y a un jeune homme assoupi. C'est un étudiant qui a révisé pour son examen du jour. L'arrivée d'un sms le réveille en sursaut : un copain lui demande où il est, car l'examen est sur le point de commencer. Vous voilà à présent dans la peau du personnage : c'est vous qui tenez son smartphone et qui envoyez les messages. C'est vous qui quittez le domicile pour vous rendre à l'école. Votre GPS indique le chemin à suivre : il faut traverser la voie ferrée au passage à niveau. Mais comme vous êtes déjà en retard et que le temps presse, vous allez prendre un risque inconsidéré. Celui de passer de l'autre côté des rails pour aller au plus court. Vous longez la voie sans vraiment regarder à ce qui se passe quand un bruit assourdissant vous monte dans les tympans. C'est un train que vous n'aviez pas vu. Il file à toute allure, son passage provoque un puissant souffle d'air et le plancher de « The Box » se met à vibrer. Un mètre plus loin, c'était la collision.

Pour vivre l'expérience, le CEO d'Infrabel Luc Lallemand s'est joint à un groupe d'étudiants. *Bluffant*, commente Antonio en retirant son casque. *J'ai été surpris par la vitesse du train. Si j'avais été sur la voie, je n'aurais pu l'éviter*. « The Box » va entamer un road show dans les écoles secondaires du pays.

# Société

## Un geste condamnable et inqualifiable : un castor crucifié*

Voilà des décennies, on clouait les chouettes aux portes des granges par méconnaissance de l'animal et par superstition débile. Mais ces gestes barbares et cruels peuvent malheureusement rester d'actualité. A Breuvanne, un castor, espèce protégée de surcroît, a été attrapé, tué et crucifié sur le portique d'entrée d'une propriété privée. Un geste innommable qui mérite évidemment des suites judiciaires.

Cela fait quelques années que le retour du castor dans nos rivières provoque des tensions entre les pour et les contre. Mais ici, on a dépassé les bornes. A Breuvanne, ces animaux pensaient avoir trouvé de la quiétude sur les ruisseaux Breuvanne et Civanne. Deux couples se sont installés voilà des années sur le premier ruisseau, et un autre sur la Civanne. Il y en a aussi dans la Semois, mais l'eau est suffisamment haute toute l'année pour ne pas construire de barrages. Car ce sont ceux-ci qui provoquent des désagréments potentiels aux riverains. Et dans le cas présent, des divergences de vue entre le propriétaire en question, Natagora, la division Nature et Forêt d'une part, et le Service technique provincial (STP) qui gère le bon écoulement des eaux mais également les pêcheurs locaux pour lesquels le castor semble être l'ennemi n°1 de leur pitance !

Ces deux dernières années, le STP a demandé de nombreuses dérogations pour pouvoir détruire les barrages. Le Conseil supérieur de la Nature ne les a pas toutes accordées, car certains barrages sont situés en zone strictement agricole et non habitée, et même en réserve naturelle. Mais pêcheurs et STP ont bien du mal à comprendre cela ...

Il y a eu des négociations, parfois des destructions non autorisées en terrain privé. Et cela crée inévitablement des frictions, voire plus. Mais cela ne peut expliquer un geste aussi moyenâgeux. *Cela ne rime à rien de détruire les barrages*, estiment des scientifiques de terrain. *Les barrages sont reconstruits dans les jours qui suivent. Nous savons que le castor peut être source de problèmes en certains endroits habités mais pas partout. Beaucoup de personnes ont une méconnaissance de la vie du castor. Il y a moyen de cohabiter avec lui dans 90 % des cas, de minimiser les dégâts. Il faut une réflexion, agir en prévention. Des solutions existent. Certains pêcheurs pensent même que le castor détruit les poissons, alors qu'ils créent pour lui, et les poissons, des passages, des échelles naturelles pour leur remontée. Mais il y a des esprits obtus pour qui toute conciliation est impossible*.



* Article de Jean-Luc Bodeux, « Le Soir ».

## Le voile ! Le fric ! Et la laïcité !?

Hasard ou coïncidence marketing ? Le lundi 6 mars, soit deux jours avant la Journée internationale des droits des femmes, l'équipement sportif Nike a annoncé le lancement au printemps 2018 d'un hijab à destination des athlètes musulmanes, surmonté de son célèbre logo évoquant l'aile de la déesse Niké (« Victoire » en grec). En polyester léger, cette cagoule respirante sera disponible dans trois teintes opaques et dans deux tailles différentes (XS/S et M/L). Une petite révolution technique pour les sportives musulmanes, dont les hijabs traditionnels en coton par exemple n'évacuent pas la transpiration, sans compter qu'un élastique permettra en plus de l'ajuster à son visage et aux nécessités de son sport.

En guise de teaser à son lancement, Nike avait publié le 21 février une vidéo aussi virale (près de 3 millions de vues) que controversée dans le monde arabe. Tourné dans les environs de Dubaï, le spot intitulé « Que vont-ils dire de toi ? » montre une joggeuse en hijab et une jeune fille sur un skate qui affrontent le regard des passants en rue, mais encore une boxeuse, une footballeuse, une escrimeuse, une gymnaste, une patineuse et une petite fille qui rêve de le devenir … Autant d'athlètes du Moyen-Orient passionnées et endurantes, défiant les diktats qui les confineraient à la maison plutôt qu'à la salle de sports. Ce à quoi Nike répond de son slogan ponctuant le clip : « Just do it ».

*Les gens pensent que vous ne pouvez pas faire certaines choses. Moi je suis musulmane, je porte le voile et je fais un sport d'hiver alors que je viens du désert*, affirme d'ailleurs fièrement la patineuse sur glace émiratie Zahra Lari au site Internet du Vogue Arabia, qui s'est associée à Nike pour élaborer le fameux hijab. En plus de son expertise technique, la « princesse des glaces des Emirats arabes unis » prête ses traits à l'équipementier pour sa campagne de pub. *Nike Pro Hijab est le résultat direct des besoins exprimés par nos athlètes, nous disant qu'elles ont besoin de produits pour être plus performantes. Nous espérons qu'il aidera des athlètes dans le monde entier à en faire autant*, s'enthousiasme pour sa part la porte-parole de Nike, Megan Saalfeld, au site anglophone de la chaîne pan-arabe « Al Arabiya English ».

Au-delà de l'intention louable d'émancipation des femmes musulmanes par le sport, l'équipementier saisit aussi un marché commercial en plein essor, comme d'autres acteurs de la mode avant lui (on se rappellera notamment des hijabs et abayas griffés Dolce&Gabbana ou des street looks de H&M). D'après le journal britannique « The Guardian », d'ici l'horizon 2020, le marché islamique devrait se compter en milliards de dollars.

En s'adressant à ces futures consommatrices avec le premier hijab technique de marque, Nike fait coup double, analyse le site d'info américain Quartz. D'une part, parce que la multinationale se positionne comme l'acteur le plus important du marché des hijabs de sport - qui a émergé il y a quelques années avec des plus petites marques, comme Capsters.

D'autre part, la griffe à la virgule investit le marché moyen-oriental, en ouvrant des enseignes à son nom dans la région et en traduisant son application Nike+ Training Club en arabe dernièrement.

Le dernier pas à franchir est celui de l'acceptation du voile via certaines organisations sportives internationales. Les vêtements de sport féminins compatibles avec la pratique sportive restent rares ou interdits, comme les compétitions de boxe ou la Fédération internationale de basket-ball (Fiba) qui le proscrivent.

## Le voile aux JO depuis 1996

Voile et compétition font-ils bon ménage ? Le comité olympique international stipule qu'*aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique*. Plusieurs athlètes ont pourtant été autorisées à porter le voile pendant les JO afin de favoriser la participation des femmes de certains pays. Le CIO laisse en effet le soin à chacune des fédérations sportives d'accepter le voile ou non.  La première athlète voilée fut l'iranienne Lyda Fariman, tireuse à la carabine, aux JO d'Atlanta en 1996. Aux derniers JO de Rio, la sabreuse Ibtihaj Muhammad était la première Américaine à porter le voile lors d'une compétition olympique, tandis que la photo de beach-volley opposant une Allemande en bikini et une Egyptienne voilée avait fait beaucoup d'encre.

## Ils l'ont dit

*Nous cherchons plus à durer que nous n'essayons de vivre.*

Andy Warhol.

*Nous sommes devenus une société de comédiens. Plus rien n'est digne de respect.*

Philippe Keer, écrivain anglais.

*Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir.*

Jean Jaurès.

*Il serait faux de croire que nous assistons au crépuscule de Daesh. Car ce n'est pas d'abord un territoire : c'est une idéologie. Et la principale conquête qu'il a déjà réussie, c'est celle des esprits de centaines de milliers, peut-être de millions de personnes.*

Rachid Benzine, islamologue.

*Quand je pourrais me faire craindre, j'aimerais encore mieux me faire aimer.*

Montaigne.

*Les citoyens ne sont pas seulement des consommateurs ou des épargnants. Ils doivent aussi avoir une part de rêve, de poésie, d'imaginaire.*

Jérôme Clément, écrivain.

*Le moi est haïssable. Aimer le prochain comme soi-même, c'est tout dire.*

Pierre Reverdy, poète.

« Le souvenir, c'est la puissance invisible »
*Victor Hugo*

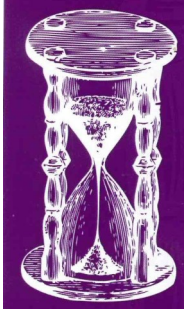

# Cérémonies laïques de funérailles

**Vous venez de perdre un proche?**
**Vous n'êtes attaché à aucune conviction religieuse, cependant vous souhaitez rendre un dernier hommage à l'être perdu.**
**Le Service Laïque d'aide aux Personnes vous propose une alternative.**

Le Service Laïque d'aide aux Personnes vous propose de mettre sur pied une cérémonie personnalisée, qui sera le reflet le plus fidèle de ce qu'était le défunt et de ce que les proches vivent dans ces moments.

Elle sera un espace privilégié afin de partager certains souvenirs et d'exprimer ses émotions. Cette cérémonie vous aidera, également, à donner un sens à la perte de l'être cher, et à entamer le processus de deuil.

**Concrètement, comment cela se passe-t-il?**

Lors de la cérémonie, le conseiller laïque prononce l'éloge funèbre rédigé en collaboration avec les proches. Chacun peut participer à l'élaboration de la cérémonie. Celle-ci peut être organisée dans différents lieux suivant vos souhaits (au funérarium, à domicile, au crématorium, au cimetière, etc.) Cette cérémonie est totalement gratuite.

**Renseignements:**

Centre d'Action Laïque de Charleroi
Rue de France 31 - 6000 Charleroi
Tél : 071/ 53 91 72 - Gsm: 0493/ 78 79 64
info@cal-charleroi.be
www.cal-charleroi.be

**« Notre vrai tombeau n'est pas dans la terre mais dans le cœur des hommes »**
*Proverbe Persan*

Éditeur responsable : Kevin Saladé, rue de France, 31 – 6000 Charleroi

# Besoin de parler ?

**Service Laïque d'Aide aux Personnes**

Les conseillers moraux laïques sont formés à l'écoute et répondent à toute demande d'assistance morale non-confessionnelle.

**Le Service Laïque d'Aide aux Personnes propose:**

Une écoute active
Un soutien moral individuel non-confessionnel

**Pour qui ?**

Toute personne qui en fait la demande, et qui séjourne dans tout hôpital ou établissements de soins ou dans une maison de repos

**Ce service est gratuit et confidentiel**

Régionale de Charleroi du Centre d'Action Laïque
Rue de France 31 - 6000 Charleroi
Tél: 071/ 53 91 72 - Gsm: 0493/ 78 79 64
www.cal-charleroi.be
info@cal-charleroi.be

Éditeur responsable : Kevin Saladé, rue de France, 31 – 6000 Charleroi

**Problèmes familiaux ?**
**Solitude ?**
**Perte d'un être cher ?**
**Marre de l'école ?**

**Le CAL Charleroi est là pour vous et vous propose :**
*- une écoute*
*- un soutien moral*
*- une orientation adaptée à vos besoins et à vos attentes*

**Confidentiel et gratuit**

**Centre d'Action laïque de Charleroi:**
Charleroi > 31, rue de France

**Contact:**
Tél: 071/53.91.71 - Gsm: 0493/78.79.64
www.cal-charleroi.be - calcharleroi@laicite.net

Editeur responsable / Kevin Saladé - 31, rue de France, 6000 Charleroi

# Agenda

**Dimanche 17 septembre 2017 - 8h00 à 18h00**

## *Brocante de Leernes*

**A cette occasion, la Maison de la laïcité sera ouverte et vous proposera boissons et petite restauration.**

**Lundi 25 septembre 2017 - 19h30**

## *Les mutations politiques en Europe*

**Conférence de M. Pascal Delwit, professeur de sciences politiques à l'ULB.**

**Jeudi 12 octobre 2017 - 19h30**

## *Faut-il inscrire la laïcité dans la Constitution ?*

**Conférence de M. Henri Batholomeeusen, Président du CAL.**

## Notre conseil d'administration

### Président

**Michel Tortolano : michel.tortolano@gmail.com**

### Vice-Président

**Christophe De Freeuw : christophe.defreeuw@gmail.com**

### Trésorier

**Franz Wart : franz.wart@skynet.be**

### Secrétaire

**Luc Devillers : devillers.luc@hotmail.com**

### Administrateurs

**Bourguignon Fabienne : bourguignon.fabienne@hotmail.com**
**Buisset Régine : rbuisset@skynet.be**
**Hecq Françoise : francoisehecq@hotmail.com**
**Mairiaux Michel : mmairiaux@hotmail.com**
**Pestieau Josette : josette.pestieau@gmail.com**

**Le courrier des lecteurs n'engage que ses auteurs ou les journaux de presse**

N'hésitez pas à aller voir notre page Facebook, à l'aimer et à la partager ;-)

https///www.facebook/laicitefontainoise


**Editeur responsable**
**Michel Tortolano**
**Place Degauque, 1**
**6142 Leernes**
**0476/730.359**
**071/54.25.56**
**E-mail : maison-laicite@skynet.be**
**Site : www.laicite-fontainoise.be**

**Equipe de rédaction**
**Documentaliste : Michel Mairiaux**
**Michel Tortolano**

**Mise en pages**
**Marianne Jasmes**

**Crédits photographiques**
**Philippe D'Hollander**

**Crédits presse**
***Le Soir*, *Le Vif/L'Express*, *La Nouvelle Gazette*, *L'Appel*, *Esprit Libre*, *Réforme*, *Belgique n°1*, *Le Messager*, *Europe direct Hainaut***

**Permanente**
**Marianne Jasmes**

**Heures d'ouverture**
**Lundi, mardi et jeudi : 13h - 17h**
**Mercredi : 9h - 17h**

**Compte bancaire**
**BE49 0012 8029 0771**